

La réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles

=> *Laurence Muller, Présidente Commission Dommages,*



- ✓ Pas de refonte globale du système depuis 1982
- ✓ Les limites du régime :
 - Inondation / Sècheresse
 - Reconnaissance de l'état de cat-nat
 - Prévention
 - Prise en charge des dommages dus aux phénomènes de subsidence
- ✓ La pérennité financière du système

La réforme du régime des cat-nat / Objectifs



- I. Objectivation du processus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- II. Soutien aux efforts de prévention
- III. Traitement adapté du risque de subsidence

La réforme du régime des cat-nat

- I. Objectivation du processus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour une meilleure transparence et une meilleure équité
 - Une liste des phénomènes éligibles au régime
 - Une méthodologie, les paramètres et des seuils permettant de caractériser une intensité anormale

II. L'incitation à la prévention

- Modulation de la prime
 - Collectivités locales et entreprises au-delà d'une certaine taille
 - Modulation autour du taux pivot de 12%
- Les biens construits en violation des règles des PPRN
 - Déchéance du bénéfice de la garantie assortie d'une information explicite lors de la souscription du contrat

III. Traitement du risque de subsidence

- Priorité donnée à l'assurance construction pour la prise en charge des dommages dus au risque de subsidence
- Intervention subsidiaire de la garantie cat-nat pour les ouvrages qui ne bénéficient pas ou plus de la RC décennale du constructeur



**Association pour le Management des Risques
et des Assurances de l'Entreprise**

L'Observatoire National des Risques Naturels

© AMRAE

LE JEUDI 14 JUIN 2012

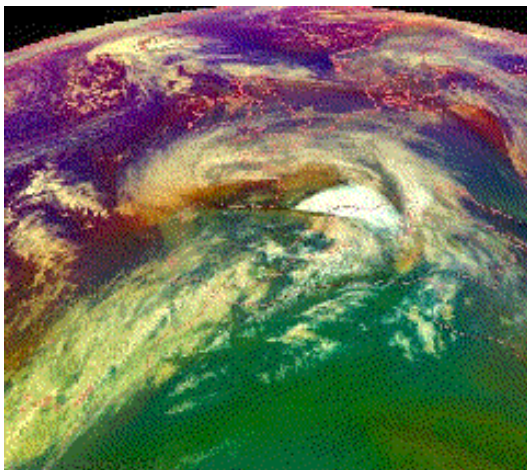


Observatoire National Risques Naturels

Contexte

Objectifs, perspectives





Demande parlementaire suite à Xynthia

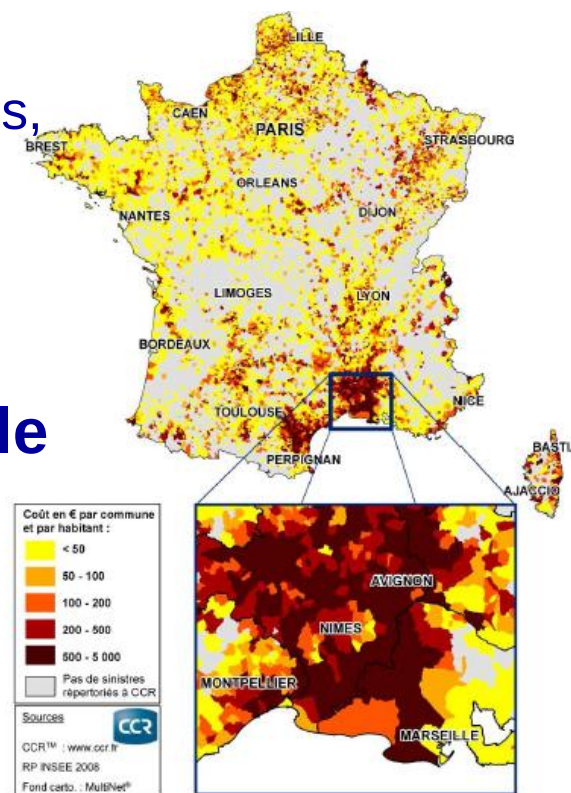
Volonté du Conseil d'Orientation pour la Prévention des
Risques Naturels Majeurs

Cet observatoire a **les objectifs suivants**:

- Améliorer et capitaliser la **connaissance sur les aléas et les enjeux**
- **Partager** des analyses et des expériences
- Contribuer **au pilotage et à la gouvernance** de la prévention des risques

La mise en commun d'informations et d'études, de données agrégées

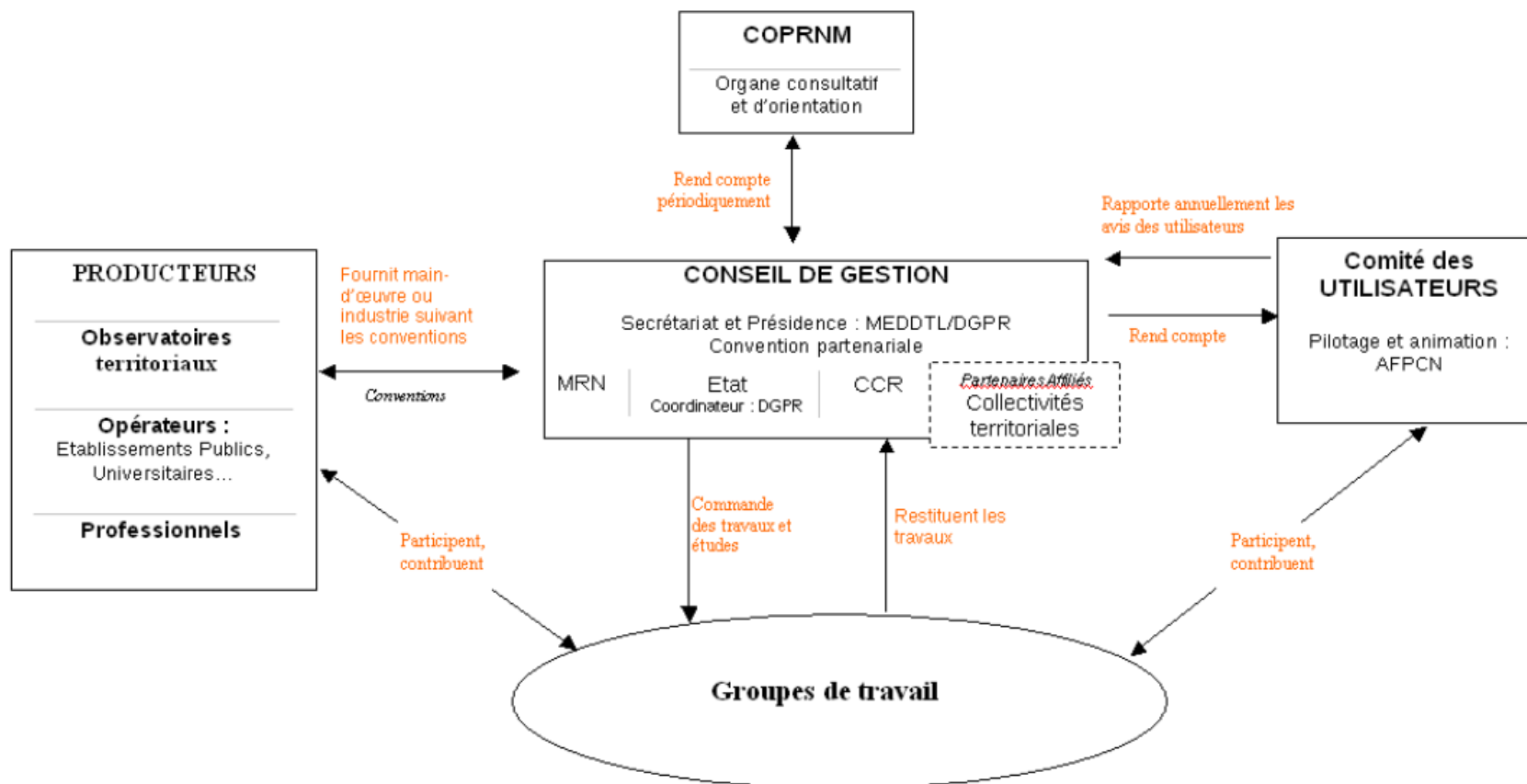
- Fiabilisation des données disponibles,
- Homogénéisation des indicateurs,
- Rassemblement et suivi des analyse et observations,
- Suivi des risques naturels et de la vulnérabilité,
- Communication organisée et partenariale**
- avec des indicateurs communs
- ou présentant des sources communes



L'Observatoire National des Risques Naturels

FONCTIONNEMENT

GOVERNANCE DE L'ONRN



Conseil de Gestion
-
GPP

GTT 1 Expérimentation - Inondation

- Etat, CCR et MRN
- Données sur étagères
- Indicateur synthétique –
Exemple brochure ANRN

Secrétariat et animation : MRN

GTT 2 Gouvernance

- Comité d'utilisateurs
- Suivi des conventions
bilatérales ONRN -
Partenaires

Secrétariat et animation : MEDDTL

GTT 3 Diffusion

- Projet de portail
- Organisation des canaux
de diffusion
d'information et de
communication sur
l'ONRN

Secrétariat et animation : CCR

réalisation d'indicateurs communs **fin 2012**

Portail, communication **début 2013**

Position de l'AMRAE

- Confirmer par notre présence la légitimité de l'AMRAE à être l'interlocuteur de référence des entreprises en matière de gestion des risques, en l'occurrence ici les risques naturels
- Obtenir pour les membres de l'AMRAE un accès aux infos et statistiques sur les Cat Nat que l'Observatoire va réunir
- Nous permettre d'utiliser ces infos et expertises dans le cadre de la réforme du régime des Cat Nat en cours (et où l'Amrae a pris position publiquement)